

Notice pour la distribution des «siaux» et sacs kraft qui sont destinés au tri des restes alimentaires en points d'apport volontaire

→ 1 «siau» et un paquet de 50 sacs kraft par foyer
+ un flyer avec les consignes de tri



siau
7 litres

sac
7 litres

1 à 2 personnes
dans le foyer
(ou si un composteur
est déjà présent dans le foyer)

siau
10 litres

sac
10 litres

3 à plus de personnes
dans le foyer

FOIRE AUX QUESTIONS :

Q : Une personne trouve le siau trop petit et en exige plusieurs ?

R : Le but n'est pas de stocker les restes alimentaires. Si la limite est établie à un siau par foyer, c'est pour l'inciter à le vider le plus souvent possible. Cela évitera à la personne d'avoir des odeurs ou des nuisibles chez elle et aussi de créer des nuisances dans le point d'apport volontaire.

Q : Une personne me demande de nouveau des sacs kraft ?

R : Les sacs restent gratuits. Mais si vous constatez un abus. Vous pouvez ou non délivrer les sacs.

Q : Pourquoi le siau est ajouré ?

R : Le siau a de multiples aérations pour éviter les odeurs. S'ils étaient enfermés les restes alimentaires fermenticibles favoriseraient les bactéries anaérobies, responsables des mauvaises odeurs.

Q : Est-ce qu'une personne peut utiliser autre chose que les sacs kraft qui sont fournis ?

R : Oui, l'usage d'un papier journal ou d'un sac en papier est toléré. Les sacs en plastiques sont interdits.

Q : Une personne réclame un nouveau siau parce que le sien est cassé ?

R : Vous pouvez lui en fournir un nouveau à condition qu'elle vous restitue le siau cassé. Précoval se chargera ensuite de transmettre les avaries constatées auprès du fabricant dans le but d'améliorer le matériel.